



# PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2024-2025

## INTRODUCTION

La société qui nous entoure nous oblige à une responsabilité collective et d'adultes, toutes missions confondues, afin de préparer les enfants à devenir de futurs citoyens éclairés, en capacité d'analyser le monde qui les entoure.

Nous vivons dans un monde sous influence et l'un de nos rôles éducatifs est de libérer les enfants de ces influences qui peuvent déformer les réalités du monde et sont souvent sources d'inconscience, de moquerie menant quelquefois au harcèlement. Nous devons donner aux enfants les armes intellectuelles pour grandir, s'épanouir, se construire et s'émanciper dans les meilleures conditions possibles en forgeant leur esprit critique.

Dans ce Projet Éducatif de Territoire (PEDT), nous tenterons de mettre en place les premiers outils qui permettront, nous l'espérons, d'entamer un travail important sur le bien-être de l'enfant, dans ce monde quelque fois compliqué et trop rapide pour lui. Notre structure aura à cœur de mettre en place ce projet dans le respect des rythmes de l'enfant trop souvent chahutés afin de leur permettre que le temps d'apprentissage par le jeu et le loisir soit un temps propice à l'épanouissement en complémentarité du travail de l'école et des familles.

## CARTE D'IDENTITÉ

---

➤ **Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : VILLE DE COUPIERE**

**Adresse : Place de la Cité Administrative – 63120 COURPIERE**

➤ **Dates de début et de fin du PEDT souhaitées : du 01/09/2024 au 31/08/2025**

➤ **Référent·e élu.e du projet : Mohammed OULABBI**

- Fonction : Adjoint aux Ecoles, à la Petite Enfance et à la Jeunesse
- Téléphone : 04 73 53 01 21
- Adresse électronique : [m.oulabbi@ville-coupiere.fr](mailto:m.oulabbi@ville-coupiere.fr)

➤ **Référent·e technique du projet : Marlène BREBION**

- Fonction : Responsable générale adjointe
- Téléphone : 04 73 53 01 21
- Adresse électronique : [m.brebion@ville-coupiere.fr](mailto:m.brebion@ville-coupiere.fr)

## PRÉSENTATION

### LE PUBLIC

#### ➤ Nombre d'enfants scolarisés sur le territoire de 3 à 17 ans (public/privé) :

La Ville compte :

#### - Ecole publique élémentaire Jean ZAY:

220 élèves à la rentrée de septembre 2024, répartis en 9 classes

#### - Ecole publique maternelle :

106 élèves à la rentrée de septembre 2024, répartis en 5 classes

#### - Collège public de Bellime :

307 élèves en Mars 2022, répartis en 12 classes. 280 élèves mangent le midi.  
Il n'y a pas d'accueil périscolaire pour les adolescents au Collège de Bellime

#### .- Ecole privée élémentaire :

97 élèves répartis sur 5 classes.

Accueil garderie matin : 7h30 – 8h30 et le soir : 16h30 – 18h

#### - Ecole privée maternelle :

56 élèves répartis sur 2 classes.

Accueil garderie matin : 7h30 – 8h30 et le soir : 16h30 – 18h

#### - Collège Privé ISP :

207 élèves répartis sur 9 classes.

Pas d'accueil périscolaire au collège (sauf étude le soir jusqu'à 18h15).

#### ➤ Nombre d'enfants fréquentant les EAJE sur le territoire (public/privé) :

Pas d'EAJE sur le territoire de la Ville de Courpière

#### ➤ Nombre d'enfants fréquentant les garderies :

La Commune ne gère pas l'accueil périscolaire pour les écoles Primaire et Maternelle privées. Ces temps sont gérés directement par l'établissement.

Garderie pour les maternelles : accueil garderie matin : 7h30 – 8h30 et le soir : 16h30 – 18h et également études le soir pour les primaires

#### ➤ Nombre d'enfants fréquentant les accueils de Loisirs :

Pour l'accueil de loisirs périscolaire de Courpière :

Année 2023-2024

#### Ecole élémentaire Jean Zay

- le matin en moyenne : 35 enfants

- le midi (non-ALSH) en moyenne : 160 enfants mangent à la cantine en deux services

Environ 70 mangent au premier service en même temps que les enfants de maternelle et en moyenne 90 mangent au deuxième service.

- le soir en moyenne : 40 enfants

## Ecole maternelle

- le matin en moyenne : 12 enfants
- le midi en moyenne : 65 enfants mangent à la cantine
- le soir en moyenne : 15 enfants

### ➤ **Besoins répertoriés en fonction des publics :**

*Exemples : capacités d'accueil, fréquentation, ouverture aux ados...*

L'ALSH périscolaire, géré par la commune de Courpière, est ouvert tous les jours d'école soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins et soirs.

La capacité d'accueil pour l'école élémentaire est de 54 mineurs.

La capacité d'accueil pour l'école maternelle est de 42 mineurs.

L'accueil à la cantine se fait en alternance sur deux services.

Il n'y a pas d'animateur sur le temps du repas au restaurant scolaire.

Pour autant, la cuisinière et les personnels de service font de l'éducation à l'alimentation auprès des enfants :

- ils expliquent d'où viennent les produits locaux,
- ils présentent régulièrement aux enfants comment étaient les légumes avant transformation,
- ils les sollicitent sur la composition d'une soupe
- ils demandent aux enfants de proposer des menus

Suite à un audit, qui a débuté en 2019, et à la réorganisation qui en découle, les élus ont fait le choix d'un projet commun des cuisiniers.

Ainsi, les quatre cuisiniers de cette partie du territoire (Courpière, Augerolles, Vollore-Ville et Saint-Flour-l'Etang) ont du temps pour travailler ensemble à chaque période de vacances scolaires.

Le projet des cuisiniers est ainsi axé sur trois volets :

- Sécurité,
- Animation,
- Qualité.

Chaque volet est décliné sur les points de vue suivants à savoir : social, économie, environnemental et technique.

Ainsi, sont opérées des visites de fournisseurs, des interventions avec la comptabilité, avec un maître compositeur, de l'échange de pratiques, de menus, à la réécriture de plan de maîtrise sanitaire.

Concernant l'accueil pour les adolescents, celui-ci est géré par TDM.

Jusqu'en juin 2019, un animateur de l'espace jeune de TDM, situé à Courpière, intervenait au Collège de Bellime les jeudis de 13h à 14h pour proposer des activités autour des jeux de société.

A partir de septembre 2019 jusqu'à aujourd'hui, l'animateur de l'espace jeune intervenait en plus le vendredi de 13h à 14h dans le foyer du Collège pour des temps d'échanges avec les jeunes sur d'éventuels projets. Les surveillants du Collège n'étaient pas présents, ce temps était confié à l'animateur de l'espace jeune.

Lors de ces interventions l'accueil de loisirs a pu être un soutien pour le collège sur certains projets comme la réalisation d'une plaquette sur la thématique du harcèlement et la création d'une exposition sur les addictions.

Ces interventions sont destinées à tous les élèves de la 6ème à la 3ème.

Elles sont gratuites pour les élèves. Ces derniers s'inscrivent à la vie scolaire. Concernant le foyer les places sont limitées à 10 jeunes, pour les activités à 12 élèves.

Il n'y a pas d'intervention de ce type à l'Institut Saint-Pierre, l'accueil ados fait uniquement de la diffusion de plaquettes concernant les temps extrascolaires.

### L'OFFRE D'ACCUEIL EXISTANTE

Type d'accueil	Existant sur le territoire (O/N)	Nom du gestionnaire ou de l'organisateur	Gratuité	Tarifs modulés en fonction des ressources
Périscolaire (Lundi, mardi, jeudi, vendredi)	O	Ville de Courpière	<input type="checkbox"/>	
Mercredi	O	CCTDM	<input type="checkbox"/>	
Vacances scolaires	O	CCTDM	<input type="checkbox"/>	
Ados (à partir du collège)	O	CCTDM	<input type="checkbox"/>	
Garderie	N		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres structures (associations, clubs) *possibilité d'annexer la liste	O Associations – voir liste ci-après			

Les temps de transition pour l'école élémentaire Jean Zay de Courpière :

#### **Le matin :**

Sur ce temps périscolaire, les animateurs gèrent l'arrivée des enfants qui arrivent de façon échelonnée avec leurs parents, en bus ou en taxi, VSL (pour les enfants de la classe ULIS).

Les enfants de l'école maternelle qui arrivent en bus sont également accueillis par ces animateurs, qui les accompagnent ensuite dans leur école.

A la fin du temps périscolaire, les animateurs accompagnent les élèves dans les rangs, au niveau de la cour, et contrôlent les entrées dans les bâtiments pour garantir la sécurité des élèves qui ont l'obligation d'emprunter les escaliers et éviter le chahut.

#### **Le midi :**

Afin d'assurer un maximum de sécurité sur ce temps de transition, les animateurs sont positionnés à la sortie des classes, ils refont le pointage des élèves qui mangent au restaurant scolaire et les accompagnent soit dans la cour pour ceux qui mangent au deuxième service, soit au réfectoire pour ceux qui mangent au premier service avant que les élèves externes sortent, ces derniers étant gérés par les enseignants.

Entre les deux services de cantine, tous les élèves demi-pensionnaires se retrouvent dans la cour ; c'est un moment où tous les animateurs sont présents et vigilants.

Comme le matin, à la fin de cette pause méridienne les animateurs accompagnent les entrées des élèves dans les bâtiments.

#### **Le soir :**

Les enseignants gèrent les enfants qui partent avec leurs parents, les animateurs réceptionnent les enfants qui restent sur le temps périscolaire du soir.

Un pointage est effectué, les enfants prennent une collation en présence des animateurs et des enseignants qui assurent une étude dirigée (nombres de temps d'étude par semaine pouvant varier d'une année à l'autre).

Une fois la collation prise les enseignants partent avec les élèves qui vont en étude. Les animateurs gèrent les enfants qui partent au bus.

Nous avons, au cours du printemps, fait passer un questionnaire aux enfants fréquentant le périscolaire du matin et du soir et à leurs familles afin de connaître leur avis. Il en ressort (voir annexes) que c'est une organisation qui fonctionne et qui est appréciée ; la stabilité de l'équipe (les mêmes animateurs pour les matins, pour les midis et pour les soirs) est importante.

#### Les temps de transition pour l'école maternelle de Courpière :

##### **Le matin :**

Les enfants sont accueillis par deux ATSEM de l'école (l'école compte 4 ATSEM), il y a un roulement mis en place par semaine.

##### **Le midi :**

Les enfants qui mangent au restaurant scolaire sont pris en charge par 2 ATSEM, 3 animateurs et 1 agent polyvalent 10 minutes avant la fin de la classe. Ils quittent l'école pour se rendre au réfectoire de l'école élémentaire qui se situe à proximité.

Après le repas, au retour du restaurant scolaire, les plus jeunes vont à la sieste sous la surveillance de 2 ATSEM, les autres sont pris en charge par 3 animateurs et 1 agent polyvalent. Les enseignants prennent le relais à la fin de cette pause méridienne.

##### **Le soir :**

Les enfants sont accueillis par 2 ATSEM et une animatrice

Ce sont les enseignants qui accompagnent les enfants dans la salle du temps périscolaire.

Il existe des journées « passerelle » ; les GS vont rencontrer les CP et visitent l'école et les CM2 vont passer deux journées avec les collégiens (mai et juin). Ces journées sont gérées par les équipes enseignantes et ont lieu sur le temps scolaire.

Les animateurs périscolaires sont des agents de la CCTDM qui interviennent également sur les ALSH extrascolaire de la CCTDM.

Ils effectuent trois temps périscolaires sur deux jours chacun, ce qui permet de mieux organiser les remplacements. Ils sont aussi un repère pour les enfants et les familles.

## LE TERRITOIRE

### Présentation historique et géographique du territoire

COURPIÈRE, Commune française située dans le département du Puy-de-Dôme et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, peuplée d'environ 4 300 habitants, est la deuxième ville du territoire Thiers Dore et Montagne et s'impose comme un pôle secondaire de l'armature urbaine du Schéma de Cohérence Territoriale du Livradois-Forez et plus largement de la Vallée de la Dore.

Courpière est une place forte de l'industrie avec deux zones d'activités qui fournissent près d'un emploi sur trois avec du décolletage, de la plasturgie, de la coutellerie, de l'agroalimentaire et assimilés... Courpière est historiquement la capitale de la fraise et organise tous les ans depuis plus de 100 ans l'élection de sa Rosière (membre des Rosières de France).

Courpière, c'est 180 artisans et commerçants en activité qui proposent un savoir-faire à découvrir dans cette 3<sup>ème</sup> commune du Parc naturel régional du Livradois-Forez.

Historiquement liée à la polyculture et à l'élevage puis au commerce, dotée d'un centre médiéval de charme, COURPIERE reste une Ville attractive.

### OFFRE DU TERRITOIRE À DESTINATION DES FAMILLES :

#### - Une vie associative riche et diversifiée

##### Activités sportives :

A.C.V.B – Courpière Volley Ball  
Association Forme et Musculation Courpiéroise  
Association sportive du Collège Bellime  
Association sportive Saint Pierre  
Boissadie Rallye Team  
Boxing Club Courpiérois  
Der'event  
Ecurie Chignore Courpière  
Flash Team Junior  
Foyer Laïc (multi activité, Danse, Judo, Gymnastique, Yoga, Rollers)  
Gym Tonic  
Les Gonz's du RCC  
Les Happy's du Pony Run Run  
Livradois Forez Hand Ball  
M4 Loisirs  
Pétanque de Limarie  
Pétanque du Foirail  
Racing Club Courpiérois  
Tennis Club Courpiérois  
Tennis de Table Courpiérois  
Pas à Pas  
Union Sportive Courpiéroise



## **Activités culturelles :**



Amicale Philatélique et Cartophile  
Arc en Ciel  
Vivre Ici  
Association Courpière Cinéma  
Centre Socio-culturel Marocain de Courpière  
Club d'accordéon des Monts d'Auvergne  
Comité de Jumelage  
Concert de Vollore  
Courpière Country Club  
Courpière Renaissance  
DOMISOL  
Foyer Laïc

Foyer Laïc – Loisirs créatifs et La récré des artistes  
Laskar Théâtre  
Les Canotiers  
Les Copains d'Abord  
Mediasound  
Sioux Side Rock

## **Activités de loisirs :**

Amicale des Anciens du Cours Complémentaire de Courpière  
Attelage et Cavaliers de la Dore  
Club « CIBI » Abeille  
Club des Aînés de la Dore  
Club Minéralogique  
Courpière Tarot Club  
Ecole de Pêche du Pays de Courpière  
Gravediggers Club Motos  
Les Doigts Agiles  
Les Vieilles Soupapes  
Société de Pêche



## **Activités sociales :**

Association des conjoints survivants  
Association la Source / C.H de Thiers  
Confédération nationale du logement de Courpière  
Donneur de Sang  
Œuvre des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers  
Restos du Cœur  
Secours Catholique  
Secours Populaire  
Vacances au Grand Air

- **Parents d'élèves et scolaire :**

APEL Saint Pierre

ARPEIC (Association des Représentants de Parents d'Elèves Indépendants de Courpière)

Bibliothèque centre documentaire des écoles publiques de Courpière



- **Associations diverses :**

ACVPC / CTAM - Association des Combattants et des Veuves de Courpière

AMAP de la Dore

Amicale des Sapeurs-Pompiers

Amicale du Mégain

Association du Pays de Courtesserre

Au Phil des Vins

C.A.C – Comité d'Animation Courpiérois

Comité d'œuvres Sociales

FNACA – Comité de Courpière

Horizon Courpière

La Ruche

Les Amis de Chameralat

Les Amis de Limarie

Médiation Animale 63

Mémorial Résistance Déportation 39-45 Livradois Forez

Soyons Curta Petra

Union Nationale des Combattants de Courpière



**Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :**

La présence des enfants à l'accueil périscolaire est liée à leur présence à l'école.

C'est un territoire rural, il n'y a pas d'école sur chaque commune.

Les écoles de COURPIERE sont également fréquentées par des élèves des communes limitrophes.

S'il est à noter que les territoires interurbains et urbains de la ville ne souffrent pas de réelle contrainte de transport scolaire en particulier, il convient de garder à l'esprit que la ville dispose d'un territoire vaste et composé de nombreux villages qui peuvent peut-être être considérés ou apparaissant comme éloignés des infrastructures éducatives. Il convient aussi de considérer que l'offre de services de transports (bus...) couvrant la Ville reste limitée pour cette dernière.

Une réflexion pourrait être menée sur cette thématique.

Il est important de considérer la politique municipale en matière de déplacements interurbains, et notamment quant aux modes doux. Ainsi, la ville œuvre sur les déplacements en modes doux en menant notamment une réflexion avec les jeunes du Conseil des Jeunes en associant la communauté éducative (atelier de prévention vélos, trottinettes) pour la réalisation de chemins piétonniers et de pistes cyclables permettant notamment la desserte des établissements scolaires (écoles maternelles, élémentaires, collège...) et des infrastructures sportives.

La ville travaille aujourd'hui en lien avec la CCTDM sur un schéma cyclable.

## **Autres dispositifs existants sur le territoire :**

- La **Convention Territoriale Globale** a été signée en fin d'année 2022 par la CCTDM et la Commune et affirme, avec le PEDT, la volonté communale d'inscrire la Ville de COURPIERE dans une démarche de réflexion et d'actions sur la mise en place d'une véritable collaboration et coordination locale rassemblant les acteurs du territoire au service de l'enfant et du jeune.

Deux axes sont exposés dans la CTG 2023-2027 concernant la politique des 3-11 ans :

- OPTIMISER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES 6 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3-11 ANS DE TDM
- ANCRER L'OFFRE DE LOISIRS SUR LE TERRITOIRE

Notre travail est donc d'articuler l'ensemble des dispositifs et des acteurs pour le bien-être des enfants du territoire.

La CCTDM a également intégré et développé deux services à destination des acteurs éducatifs du territoire.

- **La Catiche** : le service d'Éducation à l'Environnement Durable, domicilié au Lac d'Aubusson. Ce service travaille en partenariat avec les écoles et les ALSH du territoire sur divers projets de sensibilisation. Les agents se déplacent dans les structures mais peuvent également recevoir des groupes au Lac d'Aubusson pour un temps en pleine nature.
- **EAC** : Le Service Culture de TDM a mis en place l'éducation artistique et culturelle qui a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle par l'acquisition de connaissances, des rencontres avec des artistes et des professionnels de la culture. Ce service propose des activités, interventions et outils, permettant aux enseignants et aux personnels d'animation de travailler autour de l'éveil aux arts et à la culture. (En 2023, par exemple une classe de l'école Jean Zay de Courpière a pu participer à un cycle de Break Danse avec un professionnel, a ainsi aidé à la réalisation d'un clip et pris part à une visite d'un site d'art urbain).

### **3 Espaces Jeunes 11-17 ans :**

Ces trois équipements, intégrés au Centre Social Intercommunal de Thiers Dore et Montagne, se situent à THIERS, COURPIERE et CELLES-SUR-DUROLLE.

Découvrir de nouvelles activités, trouver une écoute attentive et une aide pour donner vie à des projets (vidéo, séjours, programmation...) ou tout simplement se retrouver entre amis. Chaque adolescent pourra trouver tout cela et bien plus encore dans les 3 équipements jeunesse du territoire. De nombreuses actions sont menées avec les collèves (propositions d'animation sur la pause méridienne, participation aux projets d'établissement, etc.).

Ouverture en périodes scolaires :

- Mardi jeudi vendredi 16h30 18h30.
- Mercredi 11h30-18h30 et samedi 13h30 -18h30 pour les 3 structures.

Ouverture en périodes de vacances scolaires :

- Du lundi au vendredi 9h30-18h30 pour les structures de Thiers et Pont de Celles.
- Du lundi au vendredi 8h-18h30 pour la structure de Courpière.

### **Le Relais Petite Enfance Intercommunal (RPE) :**

Au regard des bilans établis sur les 4 Relais Petite Enfance (CELLES-SUR-DUROLLE, COURPIERE, PUY-GUILLAUME et THIERS) pour les années 2020 à 2022, il a été décidé une évolution des 4 projets de fonctionnement distincts vers un projet de fonctionnement unique. Les 4 Relais Petite Enfance (RPE) ont fusionné au 1er janvier 2023 en un seul Relais Petite Enfance Intercommunal.

Cette évolution a pour objectif de faciliter l'accès du plus grand nombre à ce service et de réorganiser les missions du RPE avec une approche à l'échelle du territoire.

En partenariat avec le Département du Puy-de-Dôme, le Relais Petite Enfance est une structure qui s'adresse aux familles, aux assistantes maternelles, aux gardes à domicile et à toute personne intéressée par la petite enfance.

Le RPE informe sur les modes d'accueil individuels et collectifs, accompagne les parents vers le meilleur choix de mode de garde pour leur enfant en fonction de leurs besoins. Professionnels de la petite enfance, les agents écoutent et soutiennent les parents et les professionnels.

Situés au plus proche du public, le Relais Petite Enfance crée du lien avec de multiples partenaires comme les bibliothèques, les infrastructures sportives, les écoles de musique, les écoles, les accueils de loisirs, les services de la Protection Maternelle et Infantile, etc.

Près de 175 assistants maternels agréés y sont rattachés.

Horaires d'ouverture :

Le lundi (8h-12h et 13h-15h), du mardi au jeudi (13h30-17h30) et le vendredi (8h30-12h30 et 13h30-17h30). Les ateliers d'éveil continuent à être organisés en plusieurs lieux du territoire (Thiers, Puy-Guillaume, Celles-sur-Durolle, Courpière...).

## □ 2 Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP)

La Communauté de communes, les 30 communes du territoire et la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme ont signé en décembre 2019 une Convention Territoriale Globale. Une des priorités est notamment de soutenir la parentalité. Dans ce sens, deux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) ont ouverts leurs portes en 2020 sur le territoire.

Situés sur les communes de THIERS et COURPIERE, les LAEP sont gérés par l'association « Ensemble Parents et Éducateurs 63 » en partenariat avec la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme. Ouverts aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'au moins un adulte (parents et/ou proches), l'accès est gratuit, sans inscription.

- LAEP de THIERS : ouvert tous les lundis de 14h30 à 17h (hors vacances de Noël et mois d'août), dans les locaux du RPE (Relais Petite Enfance), rue Émile Zola.

- LAEP de Courpière : ouvert tous les lundis de 9h30 à 12h (hors vacances de Noël et mois d'août), de 9h30 à 12h dans le local Petite Enfance situé 9 avenue de Thiers.

## La politique de la Commune pour l'enfance jeunesse

Le Conseil Municipal du 28 mars 2022 a finalisé l'instauration du Conseil des Jeunes.

Sa fonction est d'être le porte-parole des jeunes de la ville et de veiller à préserver l'intérêt général sur COURPIERE dans les projets où ils s'investissent.

16 jeunes courpiérois(es) ont candidaté, ils ont tous été retenus(es), élus pour 2 ans.

L'objectif le plus partagé dans leurs motivations exprimées est d'intervenir dans la vie publique afin d'aider à améliorer la vie quotidienne à COURPIERE.

Les premières actions pour lesquelles les jeunes ont manifesté de l'intérêt vont pouvoir se mettre en place progressivement à partir de ce printemps, sachant que leur mandat dure deux années :

- être associé à la réhabilitation du cinéma avec 13 volontaires
- le jardinage intergénérationnel à la Résidence Soleil avec 9 volontaires

- une animation théâtrale dans le centre-bourg avec l'aide de la Compagnie « Les guêpes rouges » le dimanche 15 mai avec 7 volontaires
- la création d'un jeu numérique à énigmes dans l'espace patrimonial avec 14 volontaires
- un grand nettoyage des déchets sauvages le samedi 4 juin avec 12 volontaires
- un petit parcours sportif au parc Lasdonnas-Pierre Peyronny avec 13 volontaires
- une délégation aux cérémonies du 8 mai et du 11 novembre avec 3 représentants volontaires
- une participation aux festivités municipales avec 8 volontaires
- la création d'un parcours de bosses pour vélos avec 9 volontaires
- l'Ilot sportif Bellime-Gardette avec 11 volontaires

Le Conseil des Jeunes, constitué de collégiens entre 13 et 15 ans, est un relais auprès de leurs camarades pour les informer de ce qui se fait pour eux à COURPIERE, pour les inciter à y participer et pour prendre leurs avis sur les projets à venir.

Le Conseil des Jeunes aura un rôle consultatif pour assister et aider le Conseil Municipal à élaborer des projets proches des envies et des besoins de la jeunesse (tel que la réalisation d'un Pum Track et d'un City Stade en 2024).

### **En projet :**

- Établir des liens entre les différentes structures du territoire (Catiche, EAC, Espace Jeunes, ...) et les ALSH. Autour de projets communs, de passerelles, de formation des animateurs.

Nous souhaiterions par exemple que l'animateur de l'espace jeune vienne encadrer les CM2, futurs 6<sup>e</sup> le temps d'une animation sur un temps périscolaire permettant un premier contact en vue de leur passage au Collège.

- Mettre en place un espace de communication pour permettre aux structures qui le souhaitent de se faire connaître par le biais de l'ALSH (affichage, intervention, etc...).

## L'ORGANISATION DES TEMPS DE L'ENFANT

Journée type école élémentaire Jean Zay de Courpière

	7h15-8h30	8h30-11h20	11h20-13h20	13h20-16h30	16h30-18h30
Lundi	Accueil périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire Du soir
Mardi	Accueil périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire du soir
Mercredi					
Jeudi	Accueil Périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire du soir
Vendredi	Accueil périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire du soir

Un **temps d'étude dirigée** est à destination des enfants sur le temps périscolaire du soir.

Il est découpé comme suit :

- 17h00/17h30 : CP - CE1 (capacité max. 12 élèves)
- 17h30/18h00 : CE2 - CM1 - CM2 (capacité max. 12 élèves)

Le nombre de jours concernés par semaine varie selon les disponibilités des enseignants.

Journée type école maternelle de Courpière

	7h20-8h25	8h25-11h15	11h15-13h15	13h15-16h25	16h25-18h15
Lundi	Accueil périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire Du soir
Mardi	Accueil périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire du soir
Mercredi					
Jeudi	Accueil Périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire du soir
Vendredi	Accueil périscolaire du matin	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire du soir

**Les temps d'animations dispensés par les équipes encadrantes se font sur l'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que lors de la pause méridienne en dehors du temps de repas.** Le décalage de 5 min entre les deux écoles permet aux parents de plus facilement déposer leurs enfants.

## ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF 2023-2024

---

Nous nous étions fixés de forts objectifs organisationnels : resserrer les liens entre les différentes équipes (Elus - Chefs de services Commune/CCTDM – chefs de services territoriaux/direction école – chefs de services/agents animation – agents entretien – ATSEM). Ce travail nous l'avons mené tout au long de l'année et nous sommes arrivés à mettre en place un véritable travail d'équipe déjà au niveau décisionnel (les élus et les chefs de services de la commune et de communauté de communes), puis par la suite avec les agents et les directions d'école.

Nous avons établi des rencontres par période avec les deux directrices d'école, hors conseil d'école, pour faire un point sur les problématiques concernant les affaires scolaires. Nous avons également fidélisé les animateurs avec un gros travail sur l'annualisation des temps de travail afin d'offrir aux animateurs des contrats plus attractifs et confortables (sur le périscolaire 2 jours de travail par semaine sur les 3 temps de la journée). Ce travail long, mais nécessaire a ensuite permis de recentrer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs dont le PEDT. Cela s'est traduit par la mise en place d'un COPIL.

Nous avons ainsi constaté l'évolution de la qualité du travail, de l'accueil et de l'animation. Nous avons retrouvé un climat de confiance qui avait quelque peu disparu ces dernières années. La responsable municipale du PEDT connaît aujourd'hui l'ensemble des services de la communauté de communes qui gravite autour des enfants et des écoles, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé car la mise à disposition de personnel était souvent suivie de loin.

Concernant le volet animation ; la stabilisation des équipes, la mise en place de l'annualisation et les changements au niveau de la direction de l'ALSH et de la direction du service de la CCTDM a permis une mise en place plus tardive que prévue des grands objectifs éducatifs du PEDT. Pour autant, nous avons interrogé les parents, les enfants ainsi que les enseignants sur cette nouvelle mise en place via des questionnaires distribués à l'ensemble des acteurs ou grâce aux rendez-vous mis en place avec les directions. L'ensemble des retours a été positif. Les parents sont en général très contents de l'accueil à destination des enfants au sein de l'ALSH. Les enfants viennent avec plaisir, se sentent écoutés et pris en considération. (Exemple de questionnaires en annexe). Concernant les directrices, le lien se fait en direct lors de rendez-vous. Là encore, on observe un bon retour sur les nouvelles pratiques de l'ALSH.

La commune a également mis à son budget le renouvellement d'une grande partie du mobilier. En effet, nous nous sommes aperçus que trop peu d'investissements avaient été faits ces dix dernières années. Le mobilier est vétuste, inadapté voire dangereux de par son âge. Ce renouvellement va permettre de modifier l'organisation afin de spécifier les espaces (coin lecture, jeux en autonomie, animations collectives, etc...).

La prise de conscience quant à l'apport éducatif et culturel du temps périscolaire n'est, aujourd'hui, plus à prouver à l'ensemble des parties prenantes à ce PEDT. C'est pour la Commune, cette année, une belle réussite.

## OBJECTIFS DU PEDT EN LIEN AVEC LE PROJET ÉDUCATIF

---

Le PEDT formalise la volonté forte et manifeste de la Ville de COURPIERE de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Cette ambition passe par la conception et le développement d'un projet éducatif territorial fruit d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

Ainsi le projet éducatif territorial de la ville de Courpière se veut être le moteur d'une dynamique fédérative autour d'un enjeu supérieur : les inégalités sociales et scolaires. Les professionnels font remonter des disparités de plus en plus importantes sur lesquelles nous nous devons de travailler ensemble. Ce PEDT sera donc principalement axé sur ces questions de lutte contre les inégalités.

L'enjeu d'une véritable démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, c'est de mobiliser les ressources d'un territoire pour garantir la continuité éducative entre le projet d'école et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Cette volonté éducative « majeure » est primordiale.

### I. Objectif 1 : Lutter contre les inégalités sociales et scolaires

Le territoire connaît des inégalités sociales importantes qui se retrouvent dans le quotidien des enfants (en classe, sur le temps périscolaire, sur le temps des vacances, ...). Dès que l'enfant est dans le collectif il se confronte à ces inégalités qui se transforment trop souvent en inégalités scolaires : maîtrise de la parole, du langage, apprentissage de la lecture, curiosité, connaissance des arts, ... Les enseignants ont depuis le COVID fait remonter l'accroissement de ces problématiques.

Il est important que les activités périscolaires aident à apporter des réponses à ce constat. Il leur est proposé de nombreuses activités riches et variées et si possible en dehors des murs afin d'attiser leur curiosité.

L'art peut être également un moyen pour laisser s'exprimer l'enfant. Des activités sont donc proposées aux enfants dans ce sens-là ainsi que d'éventuelles interventions de nos partenaires (Service Education Artistique et Culturelle, Micro-Folie (musée numérique itinérant, qui aura sa place au cinéma de la commune lors de sa réouverture).

Les tableaux décrivant les objectifs, leur mise en place par le biais d'actions ainsi que leurs outils d'évaluations ont été travaillés de concert lors des 4 COPILS préparatoires. Ils sont construits pour être évolutifs.

Les critères d'évaluation sont instaurés pour l'année 1, puis analysés lors des 2 COPILS de l'année en cours permettant de travailler à leurs maintiens, leurs renforcements, leurs évolutions ou leurs modifications. Ceci est valable pour l'ensemble des objectifs généraux.

L'ensemble est perfectible et sera perfectionné au fil des évaluations.

Objectif	Objectifs opérationnels	Moyens et actions	Indicateurs Qualitatifs	Indicateurs Quantitatifs	Critères évaluations
<b>Lutter contre les inégalités sociales et scolaires</b>	Maitriser le langage	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Bibliothèque des écoles (proposer aux enfants des temps de lecture) sur le temps périscolaire</li> <li>° Travailler le développement du vocabulaire et syntaxe - Activité autour de contes, histoire, chanson, ...</li> <li>° Travailler les formules de politesse au quotidien (entre enfants - enfants/adultes - entre adultes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Discussion autour des livres</li> <li>° Retours des parents sur l'apprentissage (chanson, conte, etc...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Nombre d'emprunts de livres, nombre d'enfants profitant de l'espace lecture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Formules de politesse appliquées à l'arrivée et au départ des enfants (Bonjour / Au revoir) – décompte début et fin de période</li> <li>° Mise en place d'une bibliothèque périscolaire, espace lecture, boîte « lecture en cours ».</li> <li>° Mise à profit du désherbage de la bibliothèque municipale à destination des écoles.</li> </ul>
	Aiguiser la curiosité	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Activités diversifiées : thèmes et natures</li> <li>° Activités hors les murs</li> <li>° Goûter philo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Ateliers pris au sérieux par l'ensemble des acteurs</li> <li>° A partir de quand les conversations ont pris une dimension intéressante et éducative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Nombre de temps d'échange mis en place et participation des enfants</li> <li>° Nombre d'activités hors les murs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Mise en place d'une boîte à idée d'activités</li> <li>° Mise en place d'une boîte à question en vue des goûter philo</li> </ul>
	Découvrir les arts	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Intervention de l'EAC</li> <li>° Concours de dessin - inter-écoles</li> <li>° Micro-Folie</li> <li>° Spectacle jeunes publics (Jeunes Pousses, Noël, etc..)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Motivation des enfants tout au long des projets</li> <li>° Intérêt accru des enfants pour les actions culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Nombre de participants au concours inter-école</li> <li>° Nombre d'intervention EAC TTDM / Médiatrice culturelle Micro-Folie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Participation au concours de dessin inter-école</li> <li>° Partenariat avec la Micro Folie de Courpière</li> </ul>

## Objectif 2 : Travailler les notions du vivre ensemble

A partir d'un certain âge, les enfants n'aiment pas avoir l'impression d'être différents, ils voudraient être « comme tout le monde ». Cette impression est accentuée par l'omniprésence des réseaux sociaux. C'est pourquoi il paraît important d'axer l'un des objectifs sur l'apprentissage du collectif et de l'individu ainsi que la découverte de chacun et de soi-même. Mettre un point d'honneur sur la différence de chacun et l'acceptation de celle-ci afin de prévenir le harcèlement et la stigmatisation, envers un enfant dit « différent » ou porteur de handicap. L'idée sous-jacente est double : acquérir ou réacquérir de l'estime de soi mais aussi apprendre à vivre ensemble, à se partager l'espace et les espaces que sont notre société, notre planète grâce aux notions de respect, de partage et d'égalité.

Des temps d'activités et d'échange sont mis en place sur des thèmes proposés soit par les animateurs soit par les enfants eux-mêmes afin de s'affirmer tout en acceptant la divergence de points de vue. Nous croyons en la richesse de ces échanges entre enfants encadrés par exemple autour des différentes fêtes du monde, sur la façon de la fêter selon son origine et sa croyance. Ceci permet à l'enfant de mieux comprendre la différence entre individu (MON opinion, MON corps, MON ressenti) et le collectif (opinions diverses, vivre ensemble, sensibilités différentes, ...) et de déclencher des échanges respectueux, une écoute attentive afin de mener à une vraie réflexion sur les notions développées.

Objectif	Objectifs opérationnel	Moyens et actions	Indicateurs Qualitatifs	Indicateurs Quantitatifs	Critères évaluations
<b>Travailler les notions de vivre ensemble</b>	Apprendre à se découvrir et à découvrir l'autre	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Amener l'enfant à s'interroger sur l'individu et le collectif</li> <li>° Travailler l'estime de soi</li> <li>° Travailler autour des stéréotypes</li> <li>° Amener l'enfant à être autonome</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Equilibre entre les prises de parole, d'initiatives</li> <li>° Questionnaire de satisfaction (temps d'échange, climat, émotions, etc...)</li> <li>° Rendre acteur l'enfant sur certain temps de la journée dès que cela est possible</li> <li>° Lui apprendre à se gérer seul (propreté, habillage, ...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Nombre de réponses aux questions</li> <li>° Nombre de demandes d'intervention / conflits</li> <li>° Demandes des enfants de temps d'échange</li> <li>° Nombre de fois où l'enfant a pu aider pour mettre en place le goûter/ nettoyer après</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Formation éventuelle sur la gestion de conflits et/ou sur les enfants difficiles</li> <li>° Mise en place de responsable de goûter pour aider à mettre en place, à débarrasser, nettoyer.</li> <li>° Responsabiliser l'enfant sur les tâches de la vie quotidienne</li> </ul>
	Développer les échanges autour des notions de respect, de partage et d'acceptation des différences	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Mise en place de jeux coopératifs, sportifs et culturels en limitant la compétition et valorisant la solidarité</li> <li>° Former les élèves aux situations de harcèlement et à l'utilisation de messages clairs (semaine contre le harcèlement, ...)</li> <li>° En collaboration avec les écoles : mise en place du protocole PHARE (élémentaire)</li> <li>° Sensibiliser les enfants sur les pouvoirs des réseaux sociaux, (positifs et négatifs)</li> <li>° Harmonisation des règles de vie périscolaire - temps de repas - temps scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Mise en place d'un règlement intérieur commun</li> <li>° Rapidité et qualité de prises en charge de situations problématiques</li> <li>° Amélioration du climat scolaire et périscolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Nombre de situations traitées</li> <li>° Nombre de situations résolues</li> <li>° Outils de transmission pour accélérer la prise en charge des élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Construction en commun d'un règlement intérieur qui englobe le temps périscolaire et le temps scolaire.</li> <li>° Mise en place d'une commission cantine</li> <li>° Formation sur le harcèlement pour le personnel encadrant</li> </ul>
	Favoriser l'intégration des enfants porteur de handicap	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Emploi d'AESH sur le temps périscolaire sur demande MDPH + parents</li> <li>° Pris en compte des PAI (lien avec enseignant, cuisinière, animateur) et formation si besoin</li> <li>° Ateliers adaptés et coopératifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Observation du lien de coopération entre enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Nombre d'enfants accueillis</li> <li>° Nombre d'enfants à besoins spécifiques participant aux ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>° Prise en charge plus facile grâce aux documents transmis en amont et les agents informés.</li> <li>° Mise en place de réunions spécifiques avec l'ensemble du personnel sur des difficultés rencontrées liées au suivi de l'enfant (PAI lourd)</li> </ul>

### Objectif 3 : Eduquer à la préservation de notre planète et de notre espèce.

Notre planète est fragile, notre espèce est de plus en plus menacée. Il est souhaitable d'éduquer les enfants à ces réalités, les faire devenir acteurs des changements nécessaires qui devront être faits dès maintenant et pour longtemps. Il convient d'amener l'enfant à prendre conscience du monde qui l'entoure grâce à des temps de découverte et de questionnement. C'est pourquoi il est important de former l'enfant à son futur rôle de citoyen. Pour cela, des projets seront organisés permettant de les sensibiliser aux notions de préservation de l'environnement, de développement durable et de respect envers son prochain passant par des actions éducatives quotidiennes. En effet, lors des différents temps de sa journée l'enfant sera sensibilisé au tri des déchets, au compostage, ...

Un travail sera mis en place avec la cuisinière, les enseignants et les animateurs sur le gaspillage et l'équilibre alimentaire, la consommation de légumes de saison afin d'entraîner une réflexion sur les conséquences de nos modes de consommation.

Grâce au poulailler présent à l'école élémentaire pourra être établie une sensibilisation plus globale sur la biodiversité.

Objectif	Objectifs opérationnel	Moyens et actions	Indicateurs Qualitatifs	Indicateurs Quantitatifs	Critères évaluations
<b>Eduquer à la préservation de notre planète et de notre espèce</b>	Sensibiliser à la biodiversité	° Atelier autour des espaces et espèces extérieurs (hôtel à insectes, mangeoire à oiseaux, entretien du poulailler, ...)	° Curiosité, intérêt, ... ° plaisir pris par les enfants à prendre soin de notre espace vital	° Nombre d'ateliers mis en place ° Nombre de participants	° Prise en charge des poules lors des vacances scolaires (changements de familles)
	Lutter contre le gaspillage alimentaire	° Travail avec la cuisinière ° Semaine du goût ° Atelier autour du compostage ou alimentation poules ° Goûters plus équilibrés, moins individuels et industriels	° Intérêt accru sur les questions de gaspillage ° Des ateliers cuisine réalisés sur le temps périscolaire du matin pour préparation du goûter le soir	° Baisse des "restes de cantine"	° Pesées des poubelles en fin de repas
	Travailler autour des notions de tri, recyclage et compostage	° Sensibiliser les enfants au tri (temps de repas - périscolaire et scolaire) ° Sensibilisation des écogestes (éteindre les lumières, gaspillage de papier, etc...) ° Végétalisation des cours d'écoles	° Améliorer l'habitat des espèces sauvages et domestiques présentes dans les cours d'écoles ° Prise d'habitude des gestes écologiques	° Nombre d'ateliers mis en place ° Nombre de participants ° Installation de poubelles de tri	° Utilisation à bon escient des poubelles

## STRUCTURE DE PILOTAGE :

### Composition de la structure de pilotage :

<i>Membres</i>	<i>Fréquence de participation</i>			
	<i>Toujours</i>	<i>Ponctuelle ment</i>	<i>Exception nellement</i>	<i>NC</i>
Elu·e·s	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des communes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'intercommunalité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Référent·e PEDT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'équipe enseignante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des parents	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'ALSH périscolaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Représentant·e·s de l'ALSH du mercredi et vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'équipe d'animation	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des ATSEM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Délégués Départementaux de l'Education Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil municipal des enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inspecteur·rice de l'Education Nationale ou son représentant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAF	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDJES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre, merci de préciser :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### Modalités de fonctionnement :

Véritable organe structurant, de réflexion et décisionnel, l'instance de pilotage est la pierre angulaire du PEDT.

L'objectif étant d'utiliser cette instance pour évaluer et redéfinir les modalités d'actions du personnel encadrant. Permettre d'améliorer l'accompagnement des enfants et leurs conditions d'accueil et d'éducation au sein de la structure. De travailler sur les passerelles et la continuité éducative entre les différents acteurs qui entourent l'enfant dans son quotidien.

Afin d'acter une avancée réelle, l'instance de pilotage se veut et se doit d'être une instance régulière : cette dernière se réunira deux fois par année scolaire pendant le PEDT et pourra augmenter la fréquence de leur réunion lors de la préparation du PEDT suivant.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce COPIL s'est réuni le 23 janvier, 7 mars, 26 mars et le 09 avril.

Une commission « cantine » sera mise en place à partir de la rentrée 2024, elle permettra d'aborder les sujets spécifiques au temps du repas : alimentation, habitudes familiales, travail des cuisinières, des agents de services et des animateurs lors de ces temps, questions administratives. En effet, l'ensemble de ces sujets n'avaient encore pas d'espace de discussion et de débat. Cette commission nourrira le PEDT au fil du temps par le biais de compte rendu de réunion.

Avec l'établissement de ce nouveau PEDT, la réflexion sur la gouvernance est au centre du travail institutionnel. La Commune a à cœur de renouveler son organisation de travail. Un COPIL pluridisciplinaire a été mis en place comprenant : élus, techniciens, animateurs, mais aussi personnels scolaires (ATSEM, directrices d'école, personnel de l'Inspection de l'éducation nationale), parents afin de répondre aux questions pratiques et opérationnelles des objectifs mais aussi de tirer des conclusions permettant de faire évoluer le projet et les structures de pilotage.

Lors du travail préparatoire du présent PEDT, le COPIL a bien fonctionné, composé de 15 membre, tous ont joué un rôle important dans la discussion et dans la prise de décision autour du projet définitif. Nous avons eu le plaisir de voir l'intérêt grandir chez l'ensemble des participants. L'objectif sur les 3 années à venir est d'entretenir la dynamique nouvelle de cette instance.

## ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DU PEDT

---

**Un projet pédagogique (Annexe n°1) est réalisé par la Directrice et les Animateurs en corrélation avec ce présent PEDT, afin de proposer des activités en lien avec les objectifs précédemment cités. Ce projet pédagogique est réactualisé et retravaillé en équipe avant chaque année scolaire.**

### **Organisation autour du choix de l'enfant au sein du projet**

Il s'agit d'accompagner l'enfant dans son rythme et dans ses choix, dans ses découvertes et ses apprentissages ; de l'éduquer à la possibilité de choisir, et donc de découvrir.

En revanche s'ils participent à l'activité ; les enfants s'engagent pour la séance. Si l'activité dure sur plusieurs séances, l'enfant s'engage sur les séances nécessaires. Ceci permet aussi d'appréhender la notion d'engagement.

Dans la salle d'activités, les enfants peuvent rentrer et être au calme sur des activités autonomes comme la lecture, les coloriages, les constructions en briques plastiques.... Certains enfants de la classe ULIS ont des rituels concernant ces activités autonomes.

Les enfants non désireux de faire des activités encadrées laissent librement aller leurs envies : des jeux libres, des supports sont mis à dispositions (il y a notamment une caisse de matériel extérieur comme des échasses, des ballons, des cordes à sauter..., des jeux entre enfants s'organisent) ; donc tout est fait pour tendre à l'éveil.

Ils choisissent de les utiliser ou pas.

Certains enfants amènent leurs propres jouets comme des billes, des cartes de collection. Ces objets restent sous la responsabilité des enfants qui les apportent.

Les familles sont informées de ces possibilités par le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

Le projet d'école 2020-2023 a été étudié afin de trouver des objectifs éducatifs concordants toujours dans un souci de continuité pédagogique et d'intérêt de l'enfant. Les objectifs sur la lutte contre les inégalités scolaires et sociales ou encore les questions du vivre ensemble ou de l'ouverture au monde sont au cœur du projet d'école de nos deux établissements publics (maternelle et élémentaire Jean Zay). Il est nécessaire que les deux projets s'articulent car les problématiques rencontrées dans le cadre scolaire et extrascolaire sont identiques.

Les temps périscolaires pour les élèves de l'école maternelle se font dans l'enceinte de l'école, bâtiment de plein pied avec des toilettes et du mobilier adapté aux enfants de maternelle.

Les plus petits doivent être au cœur d'une écoute particulière de leurs besoins. L'obligation de scolarisation à 3 ans a modifié profondément le temps d'adaptation dont pouvaient disposer les plus petits aux rythmes scolaires et périscolaires. Il faut donc mettre en place un dialogue et une écoute approfondis pour les enfants de cette tranche d'âge sur leurs rythmes et leurs habitudes. Cela demande une adaptation tout au long de la journée. Les plus petits n'ont pas tous la même capacité d'autonomie et donc ne demandent pas le même accompagnement. Cette obligation d'adaptabilité est au cœur du dispositif.

En matière d'accessibilité, l'école élémentaire Jean Zay dispose d'un ascenseur et de rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite, l'école Maternelle est, elle, de plein pied.

Les écoles transmettent les PAI (Projet d'Accueil Individualisé), le personnel de cantine et les animateurs sont informés des enfants qui en ont un.

Il sera proposé aux agents qui le souhaitent un tableau de formation (CNFT, SDEJS, ...) afin de pouvoir monter en compétences, entre autres sur les questions de santé et d'hygiène de l'enfant.

L'organisation de l'accueil de loisirs est faite de manière à pouvoir, quand il est nécessaire, intégrer des personnels AEEH sur ses temps.

Les animateurs sont tous détenteurs du BAFA ou du CAP Petite Enfance.

Le travail va constituer en la mise en place de propositions de formations continues pour le personnel encadrant (animateurs, ATSEM) afin de faire monter les agents en compétences sur des sujets variés qui peuvent aller du domaine artistique au sanitaire en passant par l'activité sportive, la médiation, ...

Les agents doivent avoir les capacités de mettre en place au mieux les objectifs de ce PEDT et des suivants. La formation est donc un levier primordial pour y arriver et s'ancrer durablement dans un accompagnement de qualité.

## COMMUNICATION

---

Le PEDT sera communiqué aux familles via une annonce dans le bulletin municipal hebdomadaire. Il sera mis à disposition à l'accueil de loisirs et consultable à l'accueil de la Mairie. Les personnes qui le souhaitent pourront également le lire sur le Site Internet ou encore sur Blog « Toute mon année » dédié à l'ALSH de Courpière. Ce Blog permettra également aux parents de s'informer sur les activités réalisées par leurs enfants au sein de l'accueil de loisirs et d'échanger avec la structure.

Nous organiserons au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2024-2025, une réunion d'information à destination des parents qui permettra de présenter le travail des services périscolaires.

Les supports de communication du projet éducation et/ou pédagogique seront les mêmes que pour le PEDT.

## EVALUATION DU PROJET

---

Depuis quelques mois, il est à noter des problèmes de langage chez certains enfants et un manque de respect envers les agents avec des familles qui ne voient pas toujours le problème : ces attitudes tendent à compliquer la communication et les échanges mis en place.

Il paraît important de rééquilibrer ces situations.

Les remontées des professionnels ont été prises en compte pour mettre en place le présent PEDT et ses objectifs qui semblent primordiaux pour le vivre ensemble et le respect de chacun.

Une évaluation continue sera mise en place afin d'apporter au groupe de pilotage les éléments de réflexion nécessaires à une amélioration du dispositif.

Ils pourront faire référence à :

- L'indice de fréquentation suivant les activités et les sites (données suivies pas les agents)
- L'indice de satisfaction des enfants (questionnaires deux fois dans l'année au minimum)
- Une évaluation qualitative des partenariats tissés entre les agents, les familles et les écoles du territoire qui pourront prendre plusieurs formes :
  - \* Les agents feront des retours à leur responsable sur le changement de comportements, l'amélioration du langage et du vocabulaire par exemple pour l'objectif 1.
  - \* Les familles pourront faire des retours aux animateurs sur les travaux effectués au sein du temps périscolaire ex : demander aux enfants de raconter l'histoire ou chanter la chanson apprise avec les animateurs à leurs parents et demander aux parents quel a été le rendu de l'enfant. (ce qui permettra aussi de créer un lien avec les parents)
  - \* Les écoles pourront également faire un compte rendu des progrès des enfants relatifs aux objectifs du PEDT (vocabulaire, respect, curiosité, ouverture sur le monde).

Des grilles d'évaluation quantitatives et qualitatives seront mises en place, elles seront remises aux différents acteurs pour permettre une amélioration continue du service et de ces propositions.

Elle sera opérée notamment à l'aide de rencontres avec les différents partenaires du projet, les enfants, et via des questionnaires aux parents.

Il est facile de se rendre compte de l'utilité et de la nécessité de ces temps périscolaires dans l'organisation des familles compte tenu des exigences de notre société. Les parents ont moins de temps disponibles pour l'éducation et la construction de leurs enfants, c'est donc le rôle du dispositif et de la

collectivité que d'aider à cela. L'équipe d'animation œuvre et fait en sorte que ces accueils ne soient pas qu'un mode de garde tout en respectant le rythme de chacun.

La première année sera aussi l'année des mises en place : mise en place d'un coin lecture dédié, mise en place de temps d'accueil hors les murs, mise en place de partenariat (tel qu'avec l'EPHAD), mise en place d'une collation sur le temps d'accueil du matin en maternelle, mise en place d'un blog fermé pour communiquer sur les activités, mise en place de la commission cantine, ... Puis viendra le temps des premières évaluations qui devra mener à la consolidation des objectifs opérationnels, à leurs modifications, à une réflexion sur notre PEDT afin de le faire vivre tout au long de ces 3 années.

Afin de réaliser une évaluation qualitative et constructive, il a été décidé lors du COPIL de prioriser un objectif par an, dans l'idée où le PEDT est effectif pour 3 ans. La première année le choix est porté sur l'évaluation de l'objectif « Lutter contre les inégalités sociales et scolaire ». En 2026, les acquis de la première année seront consolidés et il sera mis en place « l'éducation à la préservation de notre planète et notre espèce » que nous ajouterons à notre évaluation. Enfin « le vivre ensemble », qui est la synthèse de l'ensemble du travail fera, à son tour l'objet d'un travail d'appréciation. Même si dans les faits, durant ces trois ans, l'ensemble des objectifs seront abordés conjointement, il est plus pertinent d'orienter l'évaluation sur un objectif à la fois. Afin de ne pas s'essouffler et de perdre une dynamique positive encore en construction.

La volonté du COPIL est de s'autoriser à réajuster, tout au long de ces trois ans les objectifs, les moyens et les critères de ce PEDT.

L'évaluation du PEDT sera basée sur des données collectées auprès de l'ensemble des personnes entourant l'enfant au quotidien : les enseignant·e·s, les animateur·rice·s, les personnels techniques, les enfants, les ATSEM, les intervenant·e·s extérieur·e·s, les familles, les élu·e·s.

**Date de dépôt du projet : 03/05/2024**